

provenant des subventions provinciales, des impôts locaux et d'autres sources moins importantes. On n'exige de frais de scolarité,—très modiques d'ailleurs,—que pour l'enseignement secondaire, sauf à Terre-Neuve où ils tiennent lieu d'impôt.

L'instruction élémentaire et secondaire s'échelonne sur une période de 12 ou 13 ans selon la province. L'instruction élémentaire se termine à la huitième année, tandis que l'enseignement secondaire commence avec la neuvième année. Il existe toutefois, en pratique comme en théorie, trois divisions: le cours primaire, de la première à la sixième année; le cours intermédiaire, de la septième à la dixième année; et le cours supérieur, de la onzième à la treizième année. Les écoles élémentaires sont dites écoles publiques et les écoles secondaires, high schools. Toutefois, plusieurs écoles publiques comportent quelques années du cours secondaire; dans l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, l'enseignement à tous les échelons est dispensé par les écoles publiques.

Il existe dans les villes et certains petits centres des jardins d'enfants qui font partie de l'école primaire. Ils accueillent les enfants de cinq ans et quelques-uns reçoivent aussi ceux de quatre ans. La majorité des enfants entrent en première année à six ans ou peu après avoir eu sept ans, et plusieurs terminent les huit années en sept ans. La fréquentation scolaire est obligatoire de 7 ou 8 ans à 14 ans et même jusqu'à 16 ans dans les villes de certaines provinces. L'école primaire appuie sur les sujets fondamentaux, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'hygiène et les études sociales, auxquels s'ajoutent, diversement, les sciences, les arts et métiers, la musique, l'économie ménagère et le travail d'atelier. Beaucoup d'élèves, surtout dans les régions rurales, quittent l'école à la fin du cours élémentaire pour prendre un emploi agricole ou qui n'exige aucune spécialisation.

L'instruction secondaire s'étend sur une période de quatre ou cinq ans. Les cours et les sujets d'études sont variés. L'élève peut choisir soit le cours académique, qui mène à l'université, soit un ensemble de cours ou de sujets préparant à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie. Au cours de cette période, l'élève peut quitter l'école secondaire pour prendre un emploi dans le commerce ou l'industrie, pourvu qu'il ait dépassé l'âge limite de la fréquentation obligatoire.

Le diplômé de l'école secondaire a le choix entre plusieurs cours de formation plus avancée: le cours d'école normale, d'une durée d'un an pour ceux qui se destinent à l'enseignement élémentaire; des cours de formation technique spécialisée d'une durée de deux ans (chaque province compte au moins une école technique); des cours d'infirmière, qui durent trois ans; et enfin des cours universitaires. Ces derniers embrassent tous les sujets intéressant les arts, le commerce, les sciences, l'enseignement, la philosophie, la médecine, la théologie, etc. Il faut quatre années d'études pour obtenir un premier grade en arts, en sciences, etc., six années en médecine et sept années en théologie. Les cours post-universitaires exigent au moins deux autres années.

La tradition française.—Le département de l'Instruction publique de la province de Québec est représenté au sein du cabinet par le secrétaire provincial. Le surintendant de l'Instruction publique dirige le département, mais un comité catholique et un comité protestant, chargés respectivement de l'instruction des catholiques et des protestants, constituent le Conseil de l'Instruction publique, qui établit les programmes et surveille l'administration de l'enseignement. Le Conseil, cependant, n'a pas autorité sur de nombreuses écoles spécialisées et techniques qui relèvent directement de divers ministères du gouvernement. Les écoles protestantes suivent la tradition anglo-canadienne, exposée ci-dessus, et les écoles catholiques, la tradition canadienne-française.